

Bulletin Municipal
Goupillières



JANVIER
2022

Sommaire

<i>Edito</i>	<i>Page 3</i>
<i>Informations municipales</i>	<i>Pages 4 à 7</i>
<i>Travaux en cours et futurs</i>	<i>Page 8</i>
<i>Collecte des déchets</i>	<i>Pages 9 à 10</i>
<i>Etat civil</i>	<i>Page 11</i>
<i>Urbanisme</i>	<i>Page 12</i>
<i>Conseil municipal</i>	<i>Page 13</i>
<i>Informations diverses</i>	<i>Pages 14 à 21</i>
<i>Histoire</i>	<i>Pages 22 à 23</i>
<i>Souvenirs 2^{ème} Semestre 2021</i>	<i>Pages 24 à 29</i>
<i>Numéros utiles</i>	<i>Page 30</i>
<i>Sites internet</i>	<i>Page 31</i>
<i>Conclusion</i>	<i>Page 32</i>

Chères Goupilliéroises, chers Goupilliérois,

Nous voilà embarqués pour une nouvelle année, pendant ces 365 jours de traversée, le Conseil municipal vous souhaite beaucoup de bonheur, mais aussi de la joie, la sérénité et l'apaisement ainsi qu'une santé de fer au sein de notre joli village. Nous ne pouvons que souhaiter à tous, une sortie de crise sanitaire en 2022. Vos élus et le personnel communal n'ont pas cessé d'être à vos côtés pendant toute l'année passée et resteront à votre écoute en 2022 dans la mesure du possible.



Ce début d'année est à nouveau marqué par la pandémie et malgré tous nos efforts, pour nous protéger et protéger les autres, la situation sanitaire s'est à nouveau dégradée dans notre pays. Nous avons tous aujourd'hui accès à la vaccination, mais elle ne nous assure pas une immunité totale, elle nous permet par contre d'éviter les formes graves du virus, ce qui est primordial. La contagion est à son comble et depuis la rentrée de janvier nous avons été contraints au sein de notre école, de fermer des classes. Les gestes barrières doivent toujours être appliqués et nous devons rester vigilants pour nous protéger.

Nous avons néanmoins eu la possibilité de revivre quelques moments forts de convivialité au cours du second semestre 2021. Avoir pu partager ces événements nous a redonné le moral, entre le vide grenier début septembre, la soirée Basque en octobre, la soirée Beaujolais en novembre, le repas des anciens et la fête de Noël pour tous les enfants en décembre, nous avons presque eu l'impression de pouvoir revivre normalement (avec nos passes sanitaires valides), même si la fête de Noël s'est trouvée un peu réduite, sans partage du verre de l'amitié et de la dégustation de friandises, initialement prévus...

Nous espérons que la situation sanitaire va s'améliorer au fil du temps et nous permettre de nous réunir à nouveau, mais nous sommes obligés, encore cette année, de supprimer la traditionnelle galette des rois qui se tenait courant janvier à la salle des fêtes.

Dans notre commune plusieurs échéances sont importantes avec l'achèvement de nos projets en cours et la réalisation de ceux à venir. Vous trouverez des informations sur leur avancement dans les pages suivantes.

La région et le département nous apportent leur aide et nous subventionnent pour la plupart d'entre eux ainsi que notre Communauté de Commune Cœur d'Yvelines (CCCY) et nous les en remercions.

Un mot encore sur la mobilisation de chacun d'entre nous afin de maintenir un minimum de sécurité routière dans notre village. Nous devons prendre conscience que nous avons un rôle à jouer en évitant la conduite dangereuse, la vitesse excessive et en respectant la réglementation. Evitons également de nous garer sur les trottoirs, qui, même s'ils sont étroits, permettent le cheminement piétonnier. Entretien nos haies en bordure de voirie, et ne masquons pas la lumière des réverbères. Il y va de la sécurité de tous et surtout de celle de nos enfants qui empruntent nos rues pour se rendre à l'école, aux arrêts de bus, aux équipements sportifs de notre commune ou chez leurs amis.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce 3^{ème} bulletin municipal et une très bonne année 2022. Prenez soin les uns des autres et protégez vous.

Régine FRANCOIS.
Maire de Goupillières.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9h à 12h

Jeudi : 9h à 12h

Permanence des élus à la Mairie

Le samedi matin de 10h30 à 12h et sur rendez-vous.

Permanence de Mme Florence GRANGUS, notre députée, à la Mairie

Lundi 21 février 2022 de 9h à 12 h et sur rendez-vous au :

01 40 63 32 07 ou à l'adresse suivante : <https://florencegranjus.fr/permanences/>

Déchets ménagers, déchets verts et encombrants : modifications importantes voir page 8 « Collecte des déchets ».

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets quels qu'ils soient, ordures, encombrants ou végétaux sur la voie publique, dans le bois de la Justice ou aux abords des chemins. Le nettoyage de ces dépôts sauvages reste à la charge de la Commune et de fait, se répercute sur nos impôts.

Le ramassage des déchets verts a lieu tous les mardis matin (sortir les bacs le lundi soir uniquement) et vous avez aussi la possibilité de les déposer directement en déchèterie (badge d'accès disponible sur demande sur le site du SIEED).

La première collecte des **déchets végétaux** aura lieu **mardi 29 mars 2022 uniquement dans les bacs.**

Pour tout problème concernant les conteneurs d'ordures ménagères, pour toutes questions liées aux collectes de déchets, au tri sélectif, aux déchèteries, nous vous invitons à vous connecter sur le site du S.I.E.E.D. : www.sieed.fr

Par arrêté préfectoral nous vous rappelons que la pratique du feu dégageant de la fumée est interdite dans les jardins aussi bien pour les déchets verts que pour tous autres matériaux, cette interdiction est applicable sur tout le département des Yvelines.

Bricolage et jardinage

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est règlementée. Leur utilisation est **interdite les dimanches et jours fériés**. Elle est autorisée les jours ouvrables, **du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.**

Le bruit, les animaux...

- Pensez à prévenir vos voisins quand vous organisez une fête, ou quand vos travaux risquent d'être bruyants pendant une certaine période, chacun est en mesure de comprendre et de tolérer ce désagrément à partir du moment où vous faites une démarche de prévention.
- On peut aimer les animaux sans pour autant accepter de subir leurs nuisances. Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la tranquillité du voisinage, notamment en évitant que les chiens aboient de façon répétée ou intempestive et surtout la nuit...
- Les chiens ne doivent pas se promener seuls sur la voie publique, en cas d'accident vous en serez tenus responsables, si nous devons faire appel à la fourrière départementale le propriétaire devra en payer les frais.

Inscription de vos enfants à l'école pour la rentrée de septembre 2022 : c'est maintenant !

Que ce soit pour la maternelle de Thoiry ou l'école primaire de Goupillières, vous devez vous rendre en mairie avec votre livret de famille, votre justificatif de domicile et le carnet de santé de votre enfant.

Votre enfant a ou va avoir trois ans en 2022, vous pouvez l'inscrire dès à présent à l'école maternelle de Thoiry, de même pour les inscriptions en CP à l'école de Goupillières (ce n'est pas automatique).

Liste électorale 2022 c'est aussi le moment de vous inscrire !

Cette année nous allons être appelés à voter, tout d'abord lors des **élections présidentielles** qui auront lieu **les dimanches 10 et 24 avril** et ensuite lors des **élections législatives** qui doivent se tenir **les dimanches 12 et 19 juin 2022**.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez le faire jusqu'au 4 mars 2022 pour les élections présidentielles et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives. Il suffit de vous rendre à la mairie avec un justificatif de domicile, une pièce d'identité, et de remplir la demande d'inscription à l'aide du Cerfa n°12669*02. Vous pouvez également le faire directement sur internet : « Service-Public.fr » en joignant un justificatif d'identité et de domicile numérisés.

Vous avez également la possibilité de voter par procuration. Pour cela vous devez être inscrit sur une liste électorale identique (c'est à dire dans la même commune) à la personne à qui vous donnerez votre procuration. Elle est établie soit pour un scrutin déterminé au premier tour ou au deuxième tour, ou pour les deux tours, soit pour une durée donnée dans la limite d'un an à partir du jour où elle est établie.

Cette démarche peut-être faite en ligne sur le site : maprocuration.gouv.fr où vous pourrez renseigner le formulaire CERFA concerné. Il faudra ensuite le télécharger, l'imprimer et vous présenter avec un justificatif d'identité, devant l'autorité habilitée à sa validation (gendarmerie) ou le remplir directement sur place.

Recensement citoyen des jeunes

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

JDC OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

SGA
AGENCE NATIONALE DE SERVICE PUBLIC

Entretien et taille des végétaux

Sur l'ensemble de nos voies publiques et nos sentiers, la visibilité et la sécurité sont entravées par une végétation envahissante :

- Obligation pour les piétons de quitter les trottoirs pour se déplacer sur la chaussée, y compris la mise en danger des enfants à l'aller ou au retour de l'école
- Déport de véhicules sur la voie de gauche et risque accentué en cas de croisement avec un autre véhicule
- Difficultés de passage pour les bus scolaires, qui menacent de ne plus vouloir traverser le village
- Panneaux de signalisation peu ou pas visibles
- Éclairage public, câbles électriques enfouis dans la végétation (microcoupures)

Les risques concernent aussi bien les usagers que les propriétaires qui sont responsables si un accident a été induit par cette végétation gênante.

Pour la sécurité de tous, il appartient à chaque propriétaire de veiller régulièrement à ce que les branches des arbres et haies ne dépassent pas les limites de sa propriété et ne gênent en rien le passage et la visibilité. **Il en est de même en limite séparative entre voisins, vous devez respecter une hauteur de 2m maximum si vos arbres sont implantés à moins de 2m de votre clôture.** Les règles en matière de distance des plantations entre deux terrains privés sont régies par l'article 671 du code civil.

Sur les voies publiques, conformément à l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut imposer aux riverains de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité de passage. Il peut y procéder d'office aux frais du propriétaire.

Soyons collectivement responsables et raisonnables pour ne pas en arriver à ces extrémités.

Veillez à conserver vos arbres et vos haies entretenus de façon à ne pas dépasser des limites de propriété.

Véhicules garés sur les trottoirs

Pour les mêmes raisons que les problèmes de végétation exubérante, les voitures garées sur les trottoirs détériorent les trottoirs enherbés et obligent les piétons, adultes et enfants, personnes à mobilité réduite, à quitter le trottoir et à se mettre en danger sur la route. Ceci oblige également les autres véhicules en circulation à se déporter sur la chaussée. **Vous êtes également responsable en cas d'accident. Merci de bien vouloir éviter un drame et de bien vouloir garer vos véhicules dans votre propriété si c'est possible, ou à des emplacements qui ne comportent aucun risque pour autrui.** Sachez aussi, que la plupart des assurances ne couvrent pas le sinistre, si votre véhicule garé dans la rue hors case prévue à cet effet est percuté par un autre véhicule.

En cette période hivernale, il est impératif, en cas de neige ou de verglas, de respecter ces consignes pour ne pas gêner le passage des engins de salage et de déneigement.

Demandes d'urbanisme

A partir de janvier 2022 vous pourrez déposer vos demandes d'urbanisme en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) le lien vers le GNAU est : <https://gnau12.operis.fr/coeurdyvelines/gnau/#/>

Ce service gratuit est accessible en permanence, vous n'êtes plus obligé de vous déplacer à la mairie pour déposer votre dossier, plus besoin d'imprimer plusieurs exemplaires, transparence et fluidité de vos demandes grâce à ce circuit dématérialisé, des échanges facilités jusqu'à la décision administrative.

Sont concernés les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables de travaux, les permis de construire, de démolir et d'aménager. Toutes ces demandes sont assujetties à une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour vous aider à préparer votre dossier de demande d'urbanisme vous pouvez aussi vous connecter à **AD'AU** qui pourra vous guider pour choisir le bon formulaire CERFA, lister avec vous les pièces à fournir pour étayer votre demande et anticiper vos dates de réalisation de travaux.

Néanmoins, la commission urbanisme sera toujours prête à vous recevoir à la mairie, pour parler de votre projet, répondre à vos questions, afin de voir ensemble la possibilité, la conformité de celui-ci et vous apporter de l'aide sur la constitution de votre dossier. Il suffit de prendre rendez-vous, les conseils préalables font souvent gagner du temps et peuvent éviter un refus en cas de non-conformité.

Nous prendrons bien entendu toujours les dossiers papiers déposés en mairie si besoin.

Modification arrêt de bus

Pour des raisons de sécurité et dans le cadre d'une future transformation de la voirie devant l'école et la mairie, l'arrêt « Vallée Penaut » est déplacé « chemin des châtaigniers » à compter du 17 janvier 2022. Il concerne dans un premier temps les lignes L010 (Orgerus collège Georges Pompidou), L088 (maternelle de Thoiry) et la ligne L080 (Mantes la Ville, collège Camille Claudel), suivront ensuite, à partir de septembre les lignes 31 (Beynes collège François Rabelais) et 45 (Montfort-l'Amaury collège Maurice Ravel et La Queue-lez-Yvelines lycée Jean Monnet).

A partir de septembre, l'arrêt « Vallée Penaut » sera totalement supprimé. Cette transformation évite également le croisement des bus rue de l'église et Vallée Penaut, ils ne circuleront plus que dans un sens (à l'aller comme au retour) et prendront les passagers du même côté de la chaussée à tous les arrêts du village.

Arrêts inchangés pour les lignes 78S (Villiers-Saint-Frédéric/Mantes la Ville) et TàD* (Gare Montfort Méré et lycée Jean Monnet La Queue-Lez-Yvelines) place Bieuville (D119 Grande rue).

*TàD : Transport à la demande sur :

<https://tad.idfmobilites.fr/wp-content/uploads/2021/05/Houdan-offre-20210531.pdf>

Travaux exécutés en 2021

1 - Remise en état des bâtiments communaux :

Isolation des combles de la mairie, changement d'une porte d'entrée côté appartement et d'une porte palière isolante (accès grenier).

2 - Achat et installation de nouveau mobilier pour l'école et d'un ordinateur.

3 - Mise en conformité du réseau électrique de la salle des fêtes, des alarmes incendie et remplacement de toutes les baies vitrées.

4 - Remplacement au niveau salle des fêtes et mise en place au terrain de foot, de deux défibrillateurs.

5 - Réfection du muret situé près de la mare (Vallée Penaut/Chemin creux) avec en prévision la remise en place de l'ancienne fontaine.

Travaux en cours et devant se terminer en 2022

1 - Enfouissement du réseau Vallée Penaut – Rue Duchesnes-Bazonnais – Chemin de la Croisette

Les travaux menés par l'entreprise Sobecca sont conformes à nos prévisions, à noter un retard de livraison du transformateur rue Duchesnes-Bazonnais et des futurs candélabres à leds.

2 - Mise en sécurité avec création d'une plateforme rue Duchesne-Bazonnais pouvant accueillir les bacs de déchets

3 - Réfection et mise en conformité du réseau électrique de la mairie et de l'école.

4 - Remise en état complète d'une petite annexe de la mairie.

5 - Restauration de la clôture du bois des châtaigniers (côté Vallée Penaut)

Travaux futurs devant se terminer en 2022

1 - Mise en sécurité du trottoir route de Septeuil (D11) et création de points lumineux.

2 - Création de deux arrêts de bus avec accès PMR, ligne 78, route de Septeuil (D11), réfection du trottoir, éclairage et mise en sécurité des piétons.

3 - Création d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans près du tennis (rue de la Justice)

4 - Mise en sécurité aux abords de l'école, modification de la voirie.

5 - Changement de 2 portes et de 2 fenêtres dans la classe près de la mairie.

6 - Enfouissement du réseau sur 160m entre la rue de Jumeauville et la sortie du village en direction de Hargeville (Grande rue).

7 - Travaux de réfection de la chaussée et mise en sécurité des carrefours de l'entrée à la sortie du village sur la D119 (Grande rue).

Nous sommes bien conscients des désagréments que peuvent causer certains de ces travaux, ils sont momentanés, même si cela peut paraître un peu long, et nous souhaitons vivement que par la suite, chacun d'entre vous en bénéficie et puisse les apprécier.

EVOLUTION DE LA COLLECTE DES DECHETS AU 1^{ER} JANVIER 2022

Durant le mois de novembre, un document détaillé a été distribué dans toutes les boites aux lettres de Goupillières pour vous exposer les évolutions liées à la collecte des déchets. Nous vous rappelons que ces changements font suite à une évolution de la réglementation nationale à la fois sur les méthodes de collecte et sur les consignes de tri. Nous avons tout à fait conscience que ces nouveautés vont modifier vos habitudes, notamment au niveau de la gestion des déchets verts et nous réfléchissons à des solutions au niveau local pour vous accompagner.

DES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS A LA SOURCE :

DES AUTOCOLLANTS "STOP PUB" POUR VOTRE BOITE AUX LETTRES SONT DISPONIBLES EN MAIRIE AFIN D'ÉVITER LES IMPRIMÉS NON SOLlicitÉS.

LE SIEED VOUS PROPOSE D'ACQUÉRIR DES COMPOSTEURS POUR GÉRER VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES. RETROUVEZ TOUS LES DÉTAILS SUR SIEED.FR.

• TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SANS EXCEPTION VONT DANS LA POUBELLE JAUNE

- Emballages carton et briques alimentaires
- Tous les papiers (journaux, courrier, enveloppes..)
- Emballages plastique (bouteilles, tubes, barquettes, sacs, films, pots...)
- Emballages métal (cannettes, spray, gourdes, capsules, canettes...)
- Déposez vos emballages **EN VRAC** dans le bac jaune. Il n'est pas utile de les laver, il suffit de **BIEN LES VIDER**. Ne compactez pas et **N'EMBOITEZ PAS** les emballages les uns dans les autres.

DECHETS VEGETAUX

- La collecte en sac n'étant plus autorisée, des bacs marron de 240 litres seront mis à disposition d'ici mars 2022
- Les bacs permettront de récolter herbes, feuilles et brindilles
- Les gros déchets comme la taille d'arbres ou de haies doivent être apportés en déchèteries

JOURS DE COLLECTE

- Le **MERCREDI** pour les ordures ménagères et les emballages (conteneurs vert et jaune)
- Le **MARDI** pour les déchets végétaux (conteneurs marron)
- Collecte hebdomadaire le mardi du 29 mars au 28 juin et du 31 août au 6 décembre
- Collecte bi mensuelle durant les vacances d'été (mardi 5 et 19 juillet, mardi 2 et 16 août)

ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

- Chaque foyer bénéficie de deux collectes d'encombrants par an.
- Prenez rendez-vous sur votre espace particuliers du site sieed.fr ou au 01 34 86 65 49

DECHETERIES

- Le fonctionnement des déchèteries reste inchangé pour le moment
- Les déchèteries les plus proches sont celles de :
 - GARANCIERES 29 bis rue de la gare : ouverte les mardi, vendredi et samedi 10h/12h30 et 13h30/17h et le dimanche 9h/13h
 - MERE Route de la Bardelle Chemin Rural 11 : ouvert les lundi, vendredi et samedi 10h/12h30 et 13h30/17h et le dimanche 9h/13h



QUIZZ SUR LE TRI DES DECHETS

En ce début d'année, vous recevez de la famille pour l'anniversaire du petit dernier. Vérifiez que vous avez les bons réflexes pour gérer cet événement !

- Débat en cuisine... Que faire du film plastique qui enveloppe le plateau cartonné du saumon fumé 🐟?
 - On aurait mieux fait de prendre du jambon
 - Seul le carton se trie
 - Tout va au tri !
- Tout se passe bien, jusqu'à ce que tonton se prenne les pieds dans le tapis. Résultat : un verre 🍷 cassé. Que fait-on ?
 - Tout va au tri !
 - Je mets le verre de côté pour le mettre dans la colonne de verre
 - Avec les ordures ménagères
- C'est l'heure des cadeaux. Que faites vous de la boîte de petites voitures offerte au petit dernier 🎁... Vous savez, celle en carton avec une fenêtre en plastique ?
 - Tout va au tri !
 - Je le laisse au petit ! il préfère la boîte au jouet
 - Je ne mets que le carton au tri
- Les cadeaux sont déballés, mais une montagne de papier cadeau s'amoncèle dans le salon. Il est temps de faire un peu de ménage 🧹. Que faites-vous du papier cadeau ?
 - Dans le bac de tri
 - Dans le bac des déchets ménagers
 - L'an prochain je me mets au furoshiki
- Mamie est toute émue de voir son petits-fils grandir 😊... Où doit elle mettre son mouchoir à usage unique après avoir essuyé ses larmes ?
 - Tout va au tri !
 - Avec les déchets ménagers
 - Je ne mets que le carton au tri
- Avant de rentrer, chacun prend un petit café ☕. Que fait-on des capsules de café en aluminium ?
 - Tout va au tri !
 - Avec les déchets ménagers
 - Je vide la capsule avant de la mettre au tri

Réponses :

1c – Grâce aux nouvelles consignes de tri, le plateau cartonné et le film plastique vont dans le bac de tri

2b – Le verre culinaire fond à une température différente et va dans les déchets ménagers

3a – Avec les nouvelles consignes de tri, la boîte en carton va au bac de tri même avec une fenêtre en plastique.

4a – Le papier cadeau se dépose dans le bac de tri tel quel. Attention le papier plastifié va dans la poubelle ordinaire

5c – Les mouchoirs ne sont pas des emballages et doivent être jetés dans la poubelle des déchets ménagers dans un sac fermé

6a – vous n'avez pas besoin de vider le café de votre capsule. Mettez le tout au tri, le marc de café servira à produire de l'énergie.

Bienvenue à

Eileen PIETTE, née le 2 janvier 2021

Emy BOUET, née le 7 août 2021

Anton GÉPHINE BEAUFILS, né le 15 octobre 2021

Leah MARONNE, née le 27 octobre 2021

Félicitations aux heureux parents.



Félicitations à

Monsieur Aurélien FERYN et Madame Marion MENU, le 21 août 2021

Monsieur René LUROIS et Madame Mercedes CANETA, le 4 septembre 2021

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.



Monsieur Olivier CACHEUX et Madame Amélie GOLKA, le 21 décembre 2021

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux pacsés.



Pensées pour

Madame Denise GUINANT



Nos sincères condoléances à la famille et à ses proches.



Déclarations préalables

NOM	ADRESSE	TRAVAUX
Monsieur CRESPIN	12 Chemin du Bois Lambert	Création d'une extension
Monsieur MALGRAS	7 Rue de la Justice	Ouverture d'un patio existant
Monsieur MICHEE	7 Chemin du Bois Lambert	Réparation et peinture volets
Monsieur GODEFROY SCOLA	6 Vallée Penaut	Terrasse
Monsieur WISNIEWSKY	5 Chemin de la Reine	Clôture et portail
Monsieur BONNIVARD	9 bis Rue de l'église	Ravalement de façade
Monsieur BERJAMIN	6 Rue de l'église	Remplacement portail
Monsieur MARGOT DELAMARRE	4 Rue de l'église	Changement de couleur de volet
Madame ROBERT	1 bis Rue du Vieux Moutier	Changement porte de garage et fenêtres de toit

Permis de construire

NOM	ADRESSE	TRAVAUX
Monsieur JARRY BRETON	13 Chemin du Bois Lambert	Création d'une piscine
Monsieur METGY et Madame GOBILLON	6 Route de Jumeauville	Création d'un étage
Monsieur LOISEL	1 Chemin de la Marianne	Extension maison
Madame CHARON	16 Grande Rue	Aménagement d'un garage et création d'ouverture
Monsieur LUCAS et Madame GILET	4 Rue de l'église	Création d'une maison individuelle
Monsieur ANASTASE et Madame ANSART	15 Route de Septeuil	Création d'une maison individuelle
Monsieur PAWLIKOWSI	Chemin des Marchands	Création d'une maison individuelle

Conseil Municipal du 27 septembre 2021

- Constitution d'un dossier concernant la sécurité des abords de l'école pour obtention d'une subvention liée aux amendes de police, délibération prise par le conseil.
- Modification des statuts de la Communauté de Commune de Cœur d'Yvelines.
- Titularisation de Madame PITETTE Stéphanie (employée au périscolaire).
- Renouvellement de la convention concernant la médecine du travail auprès du CIG de Versailles.
- Approbation du nouveau règlement de la location de la salle des fêtes avec la révision des tarifs.

Conseil Municipal du 13 décembre 2021

- Renouvellement du contrat avec CEGILOG (comptabilité, état civil, etc...)
- Demande de subvention auprès de la CCCY (fonds de concours) :
 - pour des travaux d'aménagement des trottoirs et création d'éclairage public pour la mise en sécurité des piétons sur la route de Septeuil,
 - pour une mise en sécurité avec création d'une plateforme rue Duchesne-Bazonnais pouvant accueillir les bacs de déchets,
 - pour le changement de 2 portes et 2 fenêtres dans la classe près de la mairie.
- Approbation des travaux d'aménagement de la RD119, Grande rue, dans le cadre du programme de sécurité routière sur routes départementales.
- Modification des arrêts de bus des lignes 10, 80 et 88 initialement rue Vallée Penaut en face de l'école, transférés chemin des châtaigniers (au milieu du parking) à partir du 17 janvier 2022. Suivront ensuite les lignes 31 et 45 en septembre 2022.
- Bilan financier soirée Basque et soirée Beaujolais.



**REZO
POUCE**



Depuis quelques mois « REZO POUCE » est mis en place sur notre commune !

Qu'est-ce que c'est ?

REZO POUCE est le premier réseau d'autostop organisé en France. Avec REZO POUCE pas de prise de rendez-vous !

C'est flexible : quand je veux, où je veux.

Le principe est de se rendre à un "arrêt sur le Pouce" quand vous voulez (tout de suite, tout à l'heure...), sans avoir anticipé votre trajet. Et c'est entièrement gratuit !

REZO POUCE, c'est de l'autostop donc :

- pas de prise de rendez-vous,
- pour des courtes distances,
- pour des trajets du quotidien,
- en complément des autres moyens de transport...

Et le covoiturage alors ?

- **l'autostop organisé = REZO POUCE**
- **le covoiturage anticipé :**
 - pour des longues distances, covoiturage ponctuel (ex : faire un Goupillières - Nantes pour aller voir un ami ou de la famille).
 - pour des distances moyennes (à partir de 20 kms environ), covoiturage régulier (ex : faire Goupillières – Saint Quentin en Yvelines quotidiennement pour aller travailler).
 - avec une prise de rendez-vous.

Pour résumer : 2 formes de covoiturage pour 2 utilisations complémentaires !

REZO POUCE, c'est une réponse à un manque : l'offre de covoiturage spontané.

Sur les plateformes de covoiturage, les trajets postés sont supérieurs à 20 kms. **Or en France, 75% des trajets sont inférieurs à 10 kms.**

Rezo Pouce propose de mettre en relation - à un arrêt sur le Pouce - conducteurs et passagers pour les petits trajets du quotidien (trajets entre 2 et 20 kms).

Rezo Pouce permet de :

- compléter les moyens de transports existants
- créer du lien social
- structurer, organiser et sécuriser la pratique de l'autostop
- diminuer l'autosolisme.

Comment ça marche ?

Le dispositif est reconnaissable aux "arrêts sur le Pouce" répartis en Occitanie, mais aussi en Ile de France ; Alsace, Champagne, Ardenne, Lorraine ; Aquitaine, Limousin, Poitou, Charente...

Un passager se place à un arrêt avec sa "fiche destination". Un conducteur, muni du macaron REZO POUCE et qui va dans cette direction voit le passager, s'arrête et partage son trajet.

Qui peut utiliser REZO POUCE ?

Toute personne majeure et les jeunes de plus de 16 ans sur autorisation parentale. On peut être passager, conducteur ou bien les deux.

Dans quels cas utiliser REZO POUCE ?

REZO POUCE complète et se combine avec les moyens de transport existants. Ce dispositif favorise donc l'inter-modalité (utiliser plusieurs moyens de transport pour son trajet). Une fiche mobilité par commune adhérente qui récapitule tous les "arrêts sur le Pouce" de la ville a été créée, ainsi que tous les moyens de transport disponibles.

Pourquoi parle-t-on d'autostop organisé ?

On parle d'autostop organisé car ce dispositif est structuré par des arrêts et fonctionne sur la base d'une inscription préalable.

1. Le passager fait du stop sur des arrêts identifiés (carte des arrêts) et plus sécurisés (implantation selon critères).
2. Le passager peut envoyer le numéro de la plaque d'immatriculation et le numéro d'arrêt sur un numéro gratuit qui nous permet de savoir où il a été pris en stop et par qui.
3. Pour utiliser le REZO, passagers et conducteurs s'inscrivent (sur internet) et reçoivent leur kit mobilité : carte d'utilisateur avec photo, macaron pour les conducteurs, fiche destination pour les passagers.... Toute une série d'outils qui signent son appartenance au REZO !

Les VALEURS de REZO POUCE sont :

1 -La Confiance

«Rezo Pouce vérifie les informations »

En s'inscrivant à Rezo Pouce, conducteurs et passagers acceptent la Charte du Rezo et partagent les valeurs de la communauté. Faire du stop avec Rezo Pouce, c'est assurer un trajet serein, l'esprit léger...

2 – La Convivialité

Bouger en stop « c'est sympa »

Bouger en stop, c'est toujours partager plus qu'un trajet. C'est partager un moment de vie, rencontrer son voisin, se découvrir des passions communes, des connaissances... Certains mangent local, d'autres font du stop entre voisins...

3 – L' Efficacité

Bouger en stop « ça marche »

Adopter la stop attitude, c'est s'assurer un temps d'attente mini : 1 fois sur 2 moins de 5 minutes d'attente et 9 fois sur 10, moins de 10 minutes... Fiche destination + arrêt sur le Pouce + la confiance... Testez et partagez.

4 - Eco responsabilité

Partager votre voiture « c'est écologique »

Difficile de se passer de voiture quand on habite à la campagne ou dans les environs d'une ville. Alors, pour concilier ses aspirations à préserver son environnement et vie quotidienne, pourquoi ne pas essayer de partager ses trajets ? Après tout, à 2 ou 3 dans la voiture, je divise par deux ou trois mon empreinte carbone !

Pour vous inscrire à ce dispositif, il vous suffit de vous connecter sur le site : rezopouce.fr

Deux minutes suffisent pour adhérer alors n'hésitez plus !

Ce mode de déplacement est convivial, écologique et il rend service !

Deux Points d'arrêt sur notre commune :

- 1. Rue Vallée Penaut - Carrefour Mairie Ecole**
- 2. Grande rue - Place BIEUVILLE**



Après avoir découvert dans le bois des châtaigniers, près du city-stade et au terrain de sport, des cartouches de protoxyde d'azote usagées, nous avons tenu à partager les informations qui suivent avec vous.

L'usage détourné du protoxyde d'azote (gaz hilarant), une pratique à risques de plus en plus répandue.



#protoxyde d'azote

Le proto c'est quoi ?

- > Le protoxyde d'azote (N₂O) est un gaz utilisé en cuisine (siphon à chantilly par exemple).
- > Il est vendu sous la forme de cartouches ou de bonbonnes.
- > Appelé aussi **gaz hilarant** ou « **proto** » son usage est détourné principalement par les collégiens, les lycéens et les étudiants et consiste à inhaler le gaz des cartouches avec un ballon.
- > Le protoxyde d'azote (N₂O) est également utilisé pour les anesthésies, dans ce cas son usage est très encadré.



L'usage de gaz hilarant est un phénomène identifié depuis plusieurs décennies notamment dans le milieu festif. Mais la recrudescence de cet usage, dans les cours d'écoles, chez des collégiens, lycéens et étudiants avec des consommations répétées, voire quotidiennes, au long cours et en grandes quantités, contribue à expliquer la gravité des dommages signalés plus récemment.

Plusieurs dizaines de cas graves, voire mortels, ont été rapportés au cours des deux dernières années.



#protoxyde d'azote

Le proto ça fait quoi ?

Les jeunes qui consomment du gaz hilarant recherchent :

- > Un effet rapide
- > Une euphorie et/ou un fou rire incontrôlable
- > Un état de « flottement »
- > Des distorsions sensorielles



Son usage détourné consiste, après avoir « cracké » la cartouche pour l'ouvrir, à inhaler le gaz par le biais d'un ballon de baudruche ou en direct. Le produit, bon marché, est consommé par certains adolescents et jeunes adultes. Ils recherchent l'effet rapide, fugace, euphorisant (comparable à un état d'ivresse), souvent accompagné de rires incontrôlables (d'où le nom de gaz hilarant), de distorsions visuelles et auditives et de modification de la voix.

Aux cours de ces dernières années ce type d'usage s'est amplifié, ainsi que le nombre et la gravité des complications observées.



#protoxyde d'azote

Protoxyde d'azote et loi

- La vente est interdite aux mineurs
- Inciter un mineur à en consommer est puni de 15 000€ d'amende
- La vente ou l'offre dans les débits de boissons et les débits de tabac est passible d'une amende de 3 750 €
- La vente ou la distribution des « crackers » et les ballons destinés à faciliter l'extraction de protoxyde d'azote est passible d'une amende de 3 750€



La loi n° 2021-695 du 1er juin 2021 tendant à prévenir les usages dangereux du protoxyde d'azote, établit un cadre protecteur en prévoyant :

- L'interdiction de vendre ou d'offrir du protoxyde d'azote aux mineurs, quel que soit le conditionnement, dans tous les commerces ; les lieux publics et sur internet. La violation de cette interdiction est punie de 3 750 € d'amende ;
- Le fait de provoquer un mineur à faire un usage détourné d'un produit de consommation courante pour en obtenir des effets psycho actifs est un délit puni de 15 000 € d'amende.
- L'interdiction de la vente ou de l'offre, y compris aux personnes majeures, dans les débits de boissons et les débits de tabac (3 750 € d'amende)
- Les sites de commerce électronique doivent spécifier l'interdiction de la vente aux mineurs de ce produit sur les pages permettant de procéder à un achat en ligne de ce produit, quel que soit son conditionnement (3 750 € d'amende)
- Il est également interdit de vendre et de distribuer tout produit spécifiquement destiné à faciliter l'extraction de protoxyde d'azote, tels que les « crackers » et les ballons (3 750€ d'amende).

Il existe par ailleurs du N₂O à usage médical (anesthésie), inscrit sur la liste 1 des substances vénéneuses (arrêté du 17 août 2001 portant classement sur les listes des substances vénéneuses), il est soumis à une réglementation stricte (arrêté du 21 décembre 2001 portant application de la réglementation des stupéfiants aux médicaments à base de protoxyde d'azote).



#protoxyde d'azote

Le proto c'est dangereux ?

L'usage détourné de protoxyde d'azote augmente malgré des risques avérés :

- > Asphyxie par manque d'oxygène
- > Brûlure par le froid du gaz
- > Vertiges, désorientation
- > Perte de connaissance, chutes

En cas de consommations répétées et à intervalles rapprochés et/ou à fortes doses, de sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques peuvent survenir



La consommation du protoxyde d'azote présente des risques.

Les risques immédiats :

Asphyxie par manque d'oxygène, Perte de connaissance ; Brûlure par le froid du gaz expulsé (nez, lèvres et cordes vocales) ; Désorientation ; Vertiges et chutes avec risques de traumatismes ; Acouphènes ; Nausées et vomissements ; Maux de têtes ; Crampes abdominales ; Diarrhées ; Perte des réflexes de la toux et de la déglutition (risque mortel de fausse route des vomissements vers les poumons, surtout en cas de perte de connaissance) ; Somnolences et légères baisse de la vigilance durant les 30 minutes qui suivent la prise.

Les effets secondaires :

Le protoxyde d'azote peut entraîner des effets indésirables, qui disparaissent généralement 15 minutes après l'arrêt de l'inhalation mais peuvent persister quelques heures, voire quelques jours, en fonction de la dose consommée :

En cas de consommations répétées et à intervalles rapprochés et / ou à fortes doses, de sévères troubles peuvent survenir : Pertes de mémoire ; Trouble de l'érection ; Trouble d'humeur de type paranoïaque ; Hallucinations visuelles ; Trouble du rythme cardiaque ; Baisse de la tension artérielle ; Carence en vitamine B12 qui peut provoquer des affections de la moelle épinière : Fourmillement ou engourdissements des doigts et des orteils ; Difficulté à marcher due à une faiblesse des jambes et des troubles de l'équilibre ; Sensations de décharges électriques dans la nuque...

La consommation associée à d'autres produits (alcool, drogues) majore les risques.

Le surdosage se manifeste par des troubles moteurs, des altérations de la perception, plus rarement des convulsions et peut être la cause de détresse respiratoire pouvant entraîner la mort.



#protoxyde d'azote

Que dire à un jeune qui consomme ?

- > Rappelez-lui que le mieux c'est de ne pas prendre de proto, expliquez-lui les risques et que la vente est interdite aux mineurs
- > Si vous êtes sûr qu'il en consomme, conseillez-lui de :
 - ✓ Inhaler dans un ballon car le gaz très froid peut provoquer des brûlures
 - ✓ Ne pas consommer debout pour éviter une chute
 - ✓ Bien respirer entre chaque inhalation
 - ✓ Ne pas multiplier les prises même si l'effet dure peu
 - ✓ Ne pas conduire après avoir consommé
 - ✓ Garder les cartouches loin des flammes
 - ✓ Appeler le 15 en cas de problèmes
- > En cas de difficultés à gérer sa consommation, orientez-le vers un dispositif spécialisé

DROGUES-INFO-SERVICE.FR
797 de 8h à 2h. Appel anonyme et gratuit. ☎ 800 23 13 13

On me propose du « proto » ou du « gaz hilarant », je fais quoi ?

Je refuse, c'est le seul moyen de ne pas mettre ma santé en danger.

Si j'en consomme je réduis les risques pour moi et les autres :

- Eviter de consommer debout, car la perte d'équilibre peut faire chuter.
- Respirer de l'air entre les inhalations de gaz pour éviter l'asphyxie.
- Ne jamais inhaler en sortie de détonateur, de cartouche ou de siphon car c'est un gaz très froid qui peut provoquer des brûlures.
- Ne pas multiplier les prises malgré l'effet fugace du produit.
- Ne pas prendre le volant juste après la prise.
- Le protoxyde d'azote est inflammable, il faut garder les cartouches éloignées de toute flamme.

En cas de symptômes inhabituels après consommation, en cas d'urgence, prévenir les secours (15 ou 18).

En cas de difficulté à contrôler et à stopper sa consommation, consultez un médecin ou une structure spécialisée dans la prise en charge des addictions, telle qu'une consultation jeunes consommateurs qui propose un service, gratuit et confidentiel, d'accueil, d'écoute, de conseil et, si nécessaire, une orientation (www.drogues-info-service.fr).



#protoxyde d'azote

Le proto, c'est pas écolo

Au-delà des risques pour la santé, ça n'est pas éco-friendly de jeter par terre les cartouches et les ballons !

- > Le caoutchouc ou le latex des ballons se dégradent très lentement dans la nature
- > Jeter les cartouches et les ballons dans une poubelle permet d'éviter à d'autres un travail pénible

Le mieux pour la planète et sa santé, c'est de ne pas en consommer !

Je respecte l'environnement : le ramassage des cartouches métalliques et des ballons jetés par terre est un travail pénible. Les ballons en caoutchouc ou en latex se décomposent lentement et peuvent être ingérés par des animaux



#protoxyde d'azote

J'ai trouvé des cartouches appartenant à mon ado, je fais quoi ?

- > Ne paniquez pas mais ne banalisez pas la situation
- > Essayer d'instaurer un dialogue pour connaître ses motivations à consommer et expliquez-lui les risques
- > S'il est mineur, informez-le que la vente est interdite au - de 18 ans
- > Si le dialogue est difficile, pour vous comme pour lui, vous pouvez trouver de l'aide auprès d'un professionnel spécialisé ou sur :

DROGUES-INFO-SERVICE.FR
7/7 de 8h à 2h. Appel anonyme et gratuit 0 800 23 13 13



Je suis parent, je trouve des cartouches de protoxyde d'azote et des ballons dans les affaires de mon enfant, je fais quoi ?

Ne paniquez pas, mais ne banalisez pas la situation.

Essayez d'instaurer un dialogue avec votre enfant sur ses motivations à consommer et sur les risques que cela représente. Si vous ne parvenez pas à instaurer un dialogue, si vous êtes perdu ou débordé par vos émotions, n'hésitez pas à faire appel à un professionnel spécialisé pour être conseillé (par exemple, une [consultation jeunes consommateurs - CJC](#)). Vous pouvez également avoir recours au téléphone ou à internet (Drogues info service est à votre disposition pour répondre à vos questions et pour vous aider dans votre réflexion. Vous pouvez joindre anonymement l'un des écoutants tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 ou par chat.)

Professionnel travaillant en contact avec des jeunes, je sais que certains consomment du protoxyde d'azote, je fais quoi ?

Sans dramatiser, je ne banalise pas l'usage. J'alerte le consommateur des risques liés à cette pratique. Si nécessaire, j'aide la personne à obtenir un rendez-vous auprès d'une consultation jeunes consommateurs (CJC).

Au cas échéant je préviens les parents. Par ailleurs les professionnels de santé et les usagers doivent déclarer tout cas grave d'abus, de dépendance et d'usage détourné, évènement sanitaire indésirable sur le site www.signalement-sante.gouv.fr.

Le Goupillières méconnu

Au cœur de notre village trône depuis des siècles une magnifique église, dont les parties les plus anciennes ont été édifiées au cours du XI^{ème} siècle. Nombre d'entre vous en auront certainement déjà admiré l'intérieur, la nef et sa voûte en bois, le retable ou le tabernacle du XVII^{ème} siècle.



Mais combien connaissent les secrets que dissimule la petite porte en bois menant à la tribune, puis au clocher ?

Suivez le guide...



La tribune qui domine la nef permet d'en admirer de près la voûte de plein-cintre en bois, restaurée à l'identique, et donne accès à une nouvelle et étroite porte. Du paradis ? Non, plus simplement celle par laquelle on accède au clocher.



Quelle surprise alors, au bout de quelques degrés branlants, de découvrir un antique mécanisme d'horlogerie. Serait-ce celui qui en 1776 fit l'objet d'un devis pour l'installation d'une horloge dans le clocher ? Nous manquons aujourd'hui d'informations pour le vérifier, mais un bon nettoyage ou éventuellement une restauration révéleront peut-être un jour une date.

Dans le mur ouest, une ouverture désormais obturée offrait probablement une sortie extérieure pour l'axe des aiguilles.

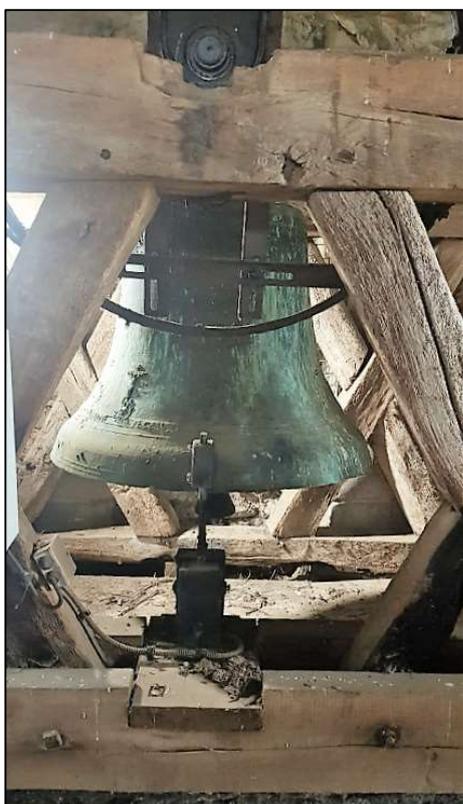
Enfin, au prix d'une vertigineuse ascension sur une très longue échelle, on accède au sommet de la tour du clocher à une plateforme que surplombe la majestueuse charpente de la flèche.



A l'inverse de toutes les pièces de bois croisées lors de l'ascension, celles de la charpente semblent bien récentes ! Et pour cause. Aux dires de nos Anciens, à peu près au moment de la deuxième guerre mondiale, le clocher a été foudroyé et



a subi un incendie qui a totalement détruit la charpente. Sur la plateforme supérieure, une structure de bois très ancienne a survécu au sinistre, mais en porte encore les stigmates carbonisés.



Composée de trois travées, elle sert de support à l'unique cloche d'airain qui habite aujourd'hui la tour. Elles étaient probablement trois, à l'origine, car l'emplacement des paliers du joug qui les soutenait est encore visible sur les pièces de bois. Un récent mécanisme, électrifié et relié à un automate, permet de sonner à la volée lors des offices, des cérémonies, ou matin et soir pour l'angélus. Un marteau de tintement positionné latéralement sonne les heures, entre 8 H et 20 H seulement.



Bien des informations sont inscrites sur la cloche. Pour conclure cette parenthèse sur notre patrimoine, laissons-lui donc la parole, avec son accent et ses formulations d'antan, en français et en latin : « L'AN 1805 I'AI ETE BENIE PAR MONSIEUR IEAN LOUIS ANTOINE PIVANT, CURE. I'AI ETE NOMMEE ANNE ELISABETH PAR MR IEAN BAPTISTE LORET ET PAR MADAME MARIE ANNE IEANNE ELISABETH GILBERTE FOURNIER SON EPOUSE, MONSIEUR IEAN EMMANUEL CAGNARD DE MORCOURT, MAIRE, DENIS RENE LUROI, ADJOINT, FRANÇOIS HUCHE ET ANTOINE PELLETER, MARGUILLIER. FRANÇOIS ET NICOLAS THERIOT ME FECERUNT »



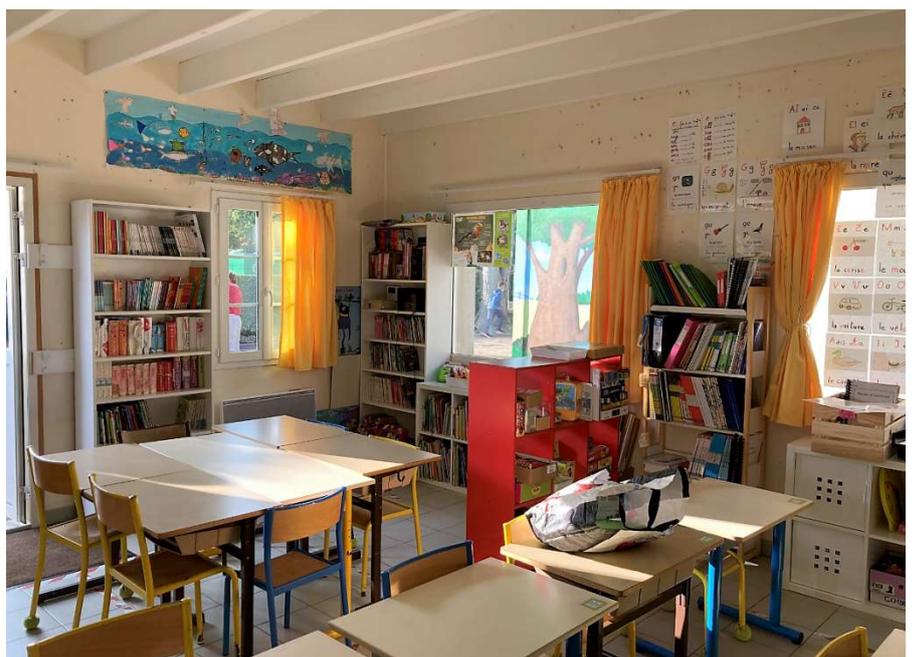
Souvenirs du 2^{ème} semestre 2021



C'était le dimanche 5 septembre 2021, notre traditionnelle foire à tout s'est déroulée sous un beau soleil, chacun a pu faire quelques bonnes affaires, dialoguer et se restaurer à la buvette. Nous avons eu moins de stands et moins de visiteurs que les années passées, sans doute un des effets de la situation sanitaire et aussi un manque de publicité sur internet auquel nous veillerons à remédier dans le futur. Nous espérons que cette manifestation sympathique pourra à nouveau se tenir le 4 septembre 2022.



De jolies classes toutes propres, bien rangées avec quelques nouveautés en termes de rangement et d'organisation. Nos petits élèves ont été bien accueillis pour la rentrée des classes en ce début septembre ensoleillé. Ravis pour certains de retrouver leur maîtresse et leurs amis et pour d'autres la découverte de notre charmante école.



Souvenirs du 2^{ème} semestre 2021

C'était le samedi 9 octobre 2021, notre village rendait hommage au Pays Basque, un petit arrière-goût de vacances... Pour l'occasion chacun des participants s'était vêtu de rouge et de blanc, après avoir dégusté un délicieux poulet basquaise et un bon gâteau de la maison Pariès, nous avons accueilli la Banda et chanté la Peña Baïona tous en chœur, c'était l'ambiance féria à Goupillières... Et pour finir un petit verre d'Izarra et place à la danse avec notre DJ.



Souvenirs du 2^{ème} semestre 2021

Cérémonie du mercredi 11 novembre 2021, en présence des représentants des anciens combattants et de la Croix Rouge. Pour cette commémoration, beaucoup d'habitants nous ont fait l'honneur de se déplacer et les enfants de l'école des Goupils accompagnés par leur enseignante, Mme Cognet, ont parfaitement bien chanté la Marseillaise et ont ensuite rendu hommage aux anciens combattants, en déposant une rose sur chacune de leurs tombes au cimetière du village. Merci à tous pour votre participation ! Nous avons ensuite clôturé ce bel après-midi par un goûter en extérieur à la mairie.



Souvenirs du 2^{ème} semestre 2021

C'était le vendredi 19 novembre 2021, plusieurs d'entre-vous sont venus goûter le beaujolais nouveau et déguster en accompagnement, une délicieuse soupe à l'oignon, charcuterie et fromages.

Cette soirée, sous le signe de l'échange et de la convivialité, a permis à plusieurs d'entre nous de faire connaissance et de passer une bonne soirée.



C'était le samedi 11 décembre 2021, quel plaisir de pouvoir réunir à nouveau nos aînés au restaurant, pour fêter Noël ! C'est dans une ambiance joyeuse que chacun a pu se retrouver et profiter de ce moment d'échange devant un succulent repas.

Pour ceux qui n'ont pas pu ou pas souhaité participer, les membres du CCAS ont préparé de jolis colis et sont venus leur apporter à domicile en leur souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année.



Souvenirs du 2^{ème} semestre 2021

C'était le samedi 11 décembre 2021, vos élus ont mis tout en œuvre pour décorer notre village et donner un peu de magie de Noël à nos rues. Peu de bénévoles pour nous apporter de l'aide, peut-être n'avons-nous pas assez communiqué avec vous pour en obtenir, nous ferons mieux l'année prochaine.



Les membres de la commission de Noël, ont réalisé la décoration de la salle des fêtes et du grand sapin pour la fête des enfants. Nos petits étaient enchantés en le découvrant.



Souvenirs du 2^{ème} semestre 2021

C'était jeudi 16 décembre, la journée a débuté avec le repas de Noël des enfants de l'école, une table de fête avec la présence de Mylène et Cécile, leurs enseignantes, Valérie, responsable de la cantine, Stéphanie et Christine animatrices périscolaire. Ils nous ont fait la surprise d'être tous déguisés en lutins du père Noël, c'était très réussi... Après la classe, la soirée s'est poursuivie avec le marché de Noël organisé par les parents d'élèves, où étaient vendues de jolies choses préparées par les enfants de l'école. Ils nous ont ensuite charmés par de beaux chants de Noël, bravo à tous !

Tous les enfants présents ont pu ensuite profiter du spectacle du « petit prince » mis en scène par Lolo You, et présenté par Art's Beauty. A la fin du spectacle, le père Noël nous a honorés par sa présence et nous l'avons aidé à distribuer des cadeaux à tous les enfants, ravis de le rencontrer.



Numéros utiles

POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
SAMU	15
MEDECINS DE GARDE	116/117
PHARMACIE DE GARDE	3237
URGENCE EUROPEENNE	112
URGENCE SOURDS ET MALENTENDANTS	114
ALLO ENFANCE MALTRAITEE	119
SAMU SOCIAL ACCUEIL SANS ABRI	115
DROGUE, ALCOOL, TABAC INFO SERVICE	113
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	3230
CPAM DES YVELINES	3646
VIOLENCES FEMMES INFO	3919
GENDARMERIE NATIONALE	01.34.86.40.01
DEPANNAGE ELECTRICITE (ENEDIS)	09.72.67.50.78
DEPANNAGE GAZ (ENEDIS)	09.72.67.50.78
CENTRE ANTI-POISON	01.40.05.48.48
S.O.S. AMITIE (Numéro indigo 0,12 €/mn)	01.42.96.26.26
JEUNES VIOLENCES ECOUTE (Anonyme et gratuit)	08.08.80.77.09
POINT ECOUTE JEUNES (Anonyme et gratuit)	08.00.30.19.10
SIDA INFO SERVICE (Anonyme et gratuit)	08.00.84.08.00
AIDE AUX VICTIMES (Du lundi au samedi 10h-22h)	08.10.09.86.09
ALCOOLIQUES ANONYMES	08.20.32.68.83
Numéro spécial entreprises et associations en difficulté	08.06.00.02.45
ENEDIS (ex EDF) numéro d'urgence	09.72.87.50.78
EAU SAUR	01.77.78.80.01
MAIRIE DE GOUPILLIERES	01.34.87.41.07
GOUPIL TAXI (goupiltaxi@gmail.com)	06.73.06.95.13

ECOUTE ETUDIANTS ILE DE FRANCE : www.Ecouteetudiants-iledefrance.fr

Service proposé pendant la crise sanitaire à toute personne en proie à une détresse psychologique liée à l'épidémie de Covid-19 (150 psychologues, 40 000 consultations offertes par la région Ile de France).

SIEED : www.sieed.fr

DEMARCHES ADMINISTRATIVES : www.service-public.fr

Demande de passeport ou carte d'identité : www.passeport.ants.gouv.fr

Ma primeRénov' : www.impots.gouv : nouvelles mesures pour financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. **Fonds de solidarité pour les entreprises** (formulaire en ligne) etc...

Permanence parlementaire de notre député Mme GRANJUS :

<https://florencegranjus.fr/permanences> si vous désirez la rencontrer et exposer vos doléances.

Site d'information sur les transports en commun d'Ile de France :

www.transport-idf.com

Se faire connaître

Dans le but de faire vivre et d'améliorer ce bulletin municipal, nous demandons aux entreprises, professions libérales, artisans, commerçants, associations, qui seraient intéressés pour figurer dans notre prochaine édition, de bien vouloir se faire connaître à la Mairie.

De même, les nouveaux habitants sont également priés de bien vouloir se présenter à la Mairie ou bien d'envoyer un mail, afin de nous informer de leur présence dans notre village, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Nous les accueillerons avec plaisir.

Bonne route à ceux qui ont ou qui vont déménager et quitter notre beau village, nous leur souhaitons le meilleur pour la suite de leurs projets et bienvenue aux nouveaux arrivants.

Participer et apporter de l'aide à la commune

Toutes les personnes qui le souhaitent et qui ont un peu de temps libre sont invitées à participer, à aider les élus dans différents domaines suivant leurs centres d'intérêts. Faites vous connaître, nous vous accueillerons avec plaisir.

Dans cet ordre d'idée, nous avons besoin de bonnes volontés pour nous aider à tenir les bureaux de votes lors des prochaines élections pour une durée de 2h30 maximum. Si vous voulez bien participer adressez-vous à la mairie.

En ce qui concerne les enfants, nous aurions besoin de jeux de société en bon état, et de livres pour renouveler ceux un peu anciens de la garderie de l'école des goupils, la tranche d'âge est entre 6 et 11 ans. Si vous désirez faire un peu de vide dans vos placards, nous sommes preneurs.

Nous souhaitons que ce 3ème bulletin municipal vous ait apporté quelques informations utiles tout en vous faisant passer un agréable moment.

Prenez soin de vous et de vos proches, et nos meilleurs vœux à tous !

L'équipe municipale.





Créations Artisanales pour bébés
Location Candy bar

**Venez découvrir
ma boutique !**

20 rue des Vignettes • 78770 Thoiry

Bébé au naturel
Liste de naissance
Kit de naissance
Carte cadeau



06 50 59 23 32
nos.ptits.cheris@gmail.com



Ecotermic

Implantée à Goupillières et spécialisée dans les « énergies renouvelables »,
une entreprise locale à votre service

ECOTERMIC est experte en chauffage par géothermie et par pompe à chaleur (étude, installation, maintenance).

L'entreprise familiale créée en 2012 par Philippe, Sophie son épouse et Sébastien leur fils, compte désormais 9 salariés. Pour répondre à la croissance de l'entreprise, de nouveaux locaux sont en construction à l'entrée d'Arnouville les Mantes (déménagement début 2022).

ECOTERMIC propose des solutions de chauffage, de rafraîchissement, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, utilisant les énergies renouvelables. Les ressources gratuites qu'offre la terre et l'eau sont utilisées en géothermie et les ressources qu'offre l'air extérieur sont exploitées en aérothermie (pompe à chaleur air/eau ou air/air ou ballon thermodynamique). Les pompes à chaleur sont performantes et économiques avec un rapport d'environ 3 entre l'énergie calorifique produite par les installations, divisée par l'énergie électrique consommée.

Il n'est pas trop tard pour vous engager, vous aussi, dans la transition énergétique. L'état souhaite la diminution de l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) et participe financièrement à cette transition ; des aides sont possibles, selon vos revenus, pour financer la rénovation de votre installation de chauffage.

Représentation d'une installation de géothermie :



- 1 Groupe thermodynamique
- 2 Ballon thermodynamique
- 3 Radiateur basse température
- 4 Plancher chauffant
- 5 Capteur géothermique

Etude et devis gratuits, contactez-nous par téléphone ou email :

ECOTERMIC - 2 bis chemin des marchands - 78770 Goupillières - Tel 09.50.18.51.15

ecotermic@ecotermic.fr - www.ecotermic.fr



Onde TROPICALE

Sacs et accessoires fait main

Créatrice française

Jennifer Lallart

jenny.ondetropicale@gmail.com

www.ondetropicale.etsy.com

Onde Tropicale

Jenny.ondetropicale



Contactez-nous

Numéro de téléphone
+33 603913711

[E-mail : ajbescht@gmail.com](mailto:ajbescht@gmail.com)

Adresse
5 Rue Duchesne Bazonnais
78770 Goupillières





*Marie-Claire peut se mettre au vert !
En confiant l'impression de son
nouveau catalogue à Arteprint,
elle respecte l'environnement.
Et ça, c'est bien dans sa nature !*

Bien sûr, nous avons les machines.

Bien sûr, ce sont les plus performantes du marché.

Bien sûr, nous ne vous en parlerons plus jamais (sauf si vous insistez).

A+ *arteprint*

ZI des Chanoux - 79, 83 rue des Frères-Lumière - 93330 Neuilly-sur-Marne

Tél. : 01 43 00 75 00 - Fax : 01 43 00 97 96 - www.arteprint.fr



Bulletin Municipal
Goupillières

24 Rue Vallée Penaut 78770 Goupillières

Téléphone 01 34 87 41 07